



SAINT-PATRICE-DE
SHERRINGTON

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION N° DM 2023-259

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE Le comité consultatif d'urbanisme a statué favorablement lors de la séance du CCU du 14 février 2023 ;

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 18 avril prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer sur la demande de démolition suivante :

Identification du site concerné : Le site concerné se situe au 259, rang Saint-François et le numéro de lots concerné est le lot 5 159 100 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 27^e jour du mois de mars 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 27^e jour du mois de mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois de mars 2023.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier